

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COMPAGNIE AÉRIENNE INTER RÉGIONALE EXPRESS

Société Anonyme au capital de 3 217 364,60 euros
Siège social : Aéroport Félix Eboué
97351 MATOURY
441 160 355 R.C.S. CAYENNE

Avis de report d'Assemblée Générale Ordinaire

MM. les actionnaires de la société susvisée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, chez AIR ANTILLES, 17 lot Agat Immeuble Technopolis ZI JARRY, 97122 Baie-Mahault, le 28 juin 2017 à 9 h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et approbation desdits rapports ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- Quitus aux administrateurs, quitus aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont mentionnées ;

Toutefois, il est porté à la connaissance de l'ensemble des actionnaires, que l'Assemblée susvisée n'a pu valablement délibérer et par conséquent approuver les comptes.

Aussi, nous vous informons qu'il a été décidé un report de l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes à une date ultérieure.

Une requête en prorogation de dépôt des comptes annuels a été déposée au Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne.

L'Assemblée Générale a chargé le Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures nécessaires à la convocation d'une nouvelle assemblée.

Nous informons les actionnaires que toute question peut être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : dselby@airantilles.com.

Les questions écrites sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

La prochaine Assemblée Générale fera l'objet d'une publication en application des règles de droit.

1703774